



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5100493

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 21/07/2025 12H19 C:005360 I:33754
V/REF : 1020167
V/Email reçu le Lundi 21/07/2025 a 12H19

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 00359
IMMEUBLE : 41 DU MARAIS -0359
41 RUE DU BARON DU MARAIS
69110 STE FOY LES LYON

Vaulx en Velin, le 07 Octobre 2025

Référence Marché: M_230809003-1

LOCALISATION : ALLEE N41 MARAIS - LOGEMENT VACANT AU 2EME ETAGE - CLES A PRENDRE EN
AGENCE ET A RENDRE DANS LA FOULEE

MOTIF : INTERVENIR POUR :
- CHANGER PORTE CHAMBRE / SALLE DE BAIN / WC A DETALONNER SI NECESSAIRE
- VOIR SI VOUS POUVEZ AJUSTER LE TABLIER DE BAIGNOIRE QUI DEPASSE
SANS RAISON.

Donneur d'ordre : Mme G TORRES

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 13/08 A 08H45 :
RECUPERATION DES CLES A L'AGENCE
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT VACANT AU 2EME ETAGE
- RABOTAGE DE LA PARTIE HAUTE ET PARTIE BASSE DE LA PORTE DES WC
- RESSERRAGE DE LA BEQUILLE
ESSAI ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

- REMISE EN PLACE DU TABLIER DE LA BAIGNOIRE

PRISE DE COTE POUR LE REMPLACEMENT DE LA PORTE DE LA CHAMBRE ET DE LA
PORTE DE LA SALLE DE BAINS

RESTITUTION DES CLES A L'AGENCE

LE 08/09 LE 09H00 :
INTERVENTION D'UNE EQUIPE A DEUX PERSONNELS
RECUPERATION DES CLEFS EN AGENCE
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT VACANT AU 2EME ETAGE
MISE EN PLACE DES PORTES AVEC UN REGLAGE
MISE EN PLACE DES ANCIENNES BÉQUILLES ET ANCIENNES SERRURE
CONTROLE
REPLI DU CHANTIER

RESTITUTION DES CLEFS A L'AGENCE



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5100493

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

MP LCOMPTER EMAIL en CC le 08/09/25 a 18H33 gilliane.torres@semcoda.com

MP LCOMPTER Email envoyé le 08/09/25 a 18H33 Mme V. BUISSON

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	2	56,48	56,48
1,00	MS00009-Détalonnage de Porte	2	51,35	51,35
1,00	MS00021-Ajustage porte int./plac./pal.	2	51,35	51,35
2,00	MS00006-Rempl.Porte pré-peinte éq.ss enc	7	205,40	410,80
2,00	MS00021-Ajustage porte int./plac./pal.	8	51,35	102,70
TOTAL H.T.				672,68
T.V.A. a 10,00%				67,26
TOTAL T.T.C.En EURO				739,94

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1020167 du 21/07/2025

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Lieu d'intervention

41 RUE DU BARON DES MARAIS

69110 STE FOY LES LYON

Référence de la Demande

N°: du

MUTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

00359-00001-00001-00021 H / Type 2 A / Et.02

Etage : 02

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 230809003-1

Délai

Date limite exécution : 05/08/2025

Observations

CLÉS A PRENDRE A L'AGENCE ET A RENDRE DANS LA FOULEE

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00006 Porte pré-peinte équipée paumelles, serrure, béquillage, sans encadrement et toutes sujétions CHANGER PORTE CHAMBRE + SALLE DE BAIN + WC A DETALONNER SI NECESSAIRE	3,00	205,40	616,20	61,62	677,82
MS00001 Forfait déplacement	1,00	56,49	56,49	5,65	62,14
Total H.T.					672,69
Total TVA					67,27
Total TTC					739,96

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par TORRES Gilliane le 21/07/2025

Le Responsable
Nom et Signatu

Le Responsable d'Agence
Alban BLOCHET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



Bon de Commande

N° : 1020167 du 21/07/2025

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **41 RUE DU BARON DES MARAIS 69110 STE FOY LES LYON**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **21/07/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1020167